

BULLETIN JUDICIAIRE

COUR SUPÉRIEURE DE L'IOWA—ÉTATS-UNIS

JUGÉ :—1° Qu'une compagnie de télégraphe qui n'a pas envoyé le message qui lui a été confié, est responsable des dommages, quoiqu'elle ait fait imprimer en tête de ses blancs de télégrammes que personne n'aurait le droit de réclamer des dommages pour erreurs, délais, ou non livraison des messages.

2° Que, malgré tel avis imprimé, une compagnie de télégraphe est responsable pour n'avoir pas remis une dépêche, lorsqu'il est prouvé clairement que telle dépêche n'a pas été remise, et que rien ne démontre qu'on ait fait des efforts pour la faire parvenir à destination.

UNE FÊTE RELIGIEUSE

L'inauguration solennelle de l'Association des Familles a eu lieu à Saint-Sauveur, dimanche, 7 février.

Tout faisait présager qu'il y aurait foule à cette cérémonie; mais le succès a dépassé les espérances. Jamais peut-être la vaste église n'avait réuni dans son enceinte un aussi grand nombre de personnes, pour la plupart chefs de familles.

L'Office commença par le chant du *Veni Creator*; après quoi, le Rév. Père Valquette, promoteur de l'Oeuvre, monta en chaire et donna le sermon de circonstance. Il prit pour texte ces paroles d'Isaïe : *Venite ad me..... feriam vobiscum pactum sempiternum. Venez à moi..... je ferai avec vous une alliance éternelle.*

Après quelques mots de félicitations aux familles associées, il représenta la Sainte Famille comme le plus beau modèle de la famille chrétienne : il insista sur l'efficacité de la *prière du soir en commun*, et sur la nécessité de ramener au foyer domestique un si précieux usage qui malheureusement tend à disparaître en même temps que toute trace de religion dans la famille.

Après le sermon, qui produisit visiblement sur l'immense auditoire la plus vive impression, le prédicateur lut la consécration solennelle, telle que composée par la S. C. des Rites, sous les ordres de Léon XIII. Vint ensuite un cantique à la Sainte Famille par le chœur de "l'Union Lambillotte."

Le prédicateur rappela en quelques mots aux chefs des familles associées l'obligation qu'il y avait pour eux de bien garder l'engagement qu'ils venaient de prendre, de faire *chaque soir la prière en commun*.

Comme gage de fidélité à leur promesse, il leur fit chanter à l'unisson le cantique qui se trouve dans le livret des familles, et qui a pour refrain les paroles et l'air si connu : " Le ciel en est le prix ! "

L'enthousiasme religieux gagna visiblement l'assistance, et en prenant à ce chant une part aussi active, chaque père de famille semblait se dire : " Oh ! que je suis heureux d'être venu prendre ce soir un engagement qui va apporter